

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – Code 41 et hebdomas régionaux

Implantation d'une écoroute d'hiver sur le chemin du Lac-Supérieur

Saint-Jérôme, le 12 novembre 2020. – Afin d'adopter une gestion saine et responsable des sels de voirie, le gouvernement du Québec et la municipalité de Lac-Supérieur implantent une écoroute d'hiver sur un tronçon de 2,5 kilomètres du chemin du Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur. Il s'agit de la toute première écoroute sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, la députée de Labelle, M^{me} Chantale Jeannotte, ainsi que le maire de la municipalité de Lac-Supérieur, M. Steve Perreault, en font l'annonce aujourd'hui.

L'écoroute d'hiver sera implantée sur le chemin du Lac-Supérieur, entre la jonction du chemin des Cerisiers et la jonction nord du chemin Tour-du-Lac. La municipalité, responsable de l'entretien hivernal de la route, s'engage à privilégier des interventions de grattage et l'utilisation d'abrasifs plutôt que l'utilisation de sels de voirie et de fondants, qui sera réservé uniquement pour les situations et les endroits critiques.

Citations :

« Le ministère des Transports est un chef de file en matière de gestion des sels de voirie. Nous sommes très heureux que les municipalités décident de collaborer et d'adopter les meilleures pratiques afin de gérer de façon plus écologique les fondants routiers et ainsi de protéger les zones vulnérables. »

François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie

« Cette pratique démontre qu'il est possible de réduire les effets négatifs des sels sur l'environnement sans compromettre le fonctionnement du réseau ni la sécurité des usagers. En effet, ce mode d'entretien alternatif permettra de protéger l'écosystème du Lac-Supérieur. Voilà une action qui s'inscrit parfaitement dans notre volonté d'être proactif dans la protection de l'environnement. »

Chantale Jeannotte, députée de Labelle

« Lors des récents travaux de planification stratégique, la population nous a rappelé l'importance pour elle de la protection de l'environnement sur notre territoire. Le conseil municipal et moi-même sommes donc heureux de mettre en place des actions qui ont des répercussions positives et directes sur l'écosystème du lac Supérieur. Ce lac contribue

grandement au rayonnement de notre municipalité. ».

Steve Perreault, maire de la municipalité de Lac-Supérieur

Faits saillants :

- On dénombre 22 tronçons au Québec qui sont désignés comme étant des écoroutes d'hiver.
- La sécurité des usagers de la route demeure la priorité de tout projet de mise en œuvre d'une écoroute d'hiver.
- Dans certaines circonstances, l'utilisation de sels de voirie demeure la méthode préconisée, notamment lorsque la chaussée est glacée, de même qu'aux endroits critiques comme dans les pentes, les courbes et aux arrêts.

Lien connexe :

- [Les écoroutes d'hiver](#)

Suivez-nous sur [Twitter](#) et sur [Facebook](#).

– 30 –

Sources :

Florence Plourde
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports
et ministre responsable de la région de l'Estrie
Tél. : 418 643-6980

Municipalité de Lac-Supérieur
Tina Lauzon
Directrice des loisirs, de la culture et des communications
Tél. : 819 681-3370, poste 1510
communications@muni.lacsuperieur.qc.ca

Pour information :

Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724